

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS375

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Hénanff, rapporteure

ARTICLE 17

À la seconde phrase de l'alinéa 19, substituer aux mots :

« des caractères importants et critiques »,

les mots :

« du caractère important et critique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.